



Les 10 conseils de l'Anap pour réduire la facture d'énergie des établissements



Les 10 actions préconisées par l'Anap

PARIS, 3 octobre 2022 (TecHopital) - L'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (Anap) a présenté le 30 septembre, lors d'une visioconférence de presse, 10 conseils destinés aux établissements de santé et médico-sociaux pour réduire durablement leur facture énergétique.

"Nous sommes face à une nouvelle crise, celle de l'énergie", a souligné Stéphane Pardoux, directeur de l'Anap, en introduction de cette conférence en ligne sur le coût de l'énergie, qui a rassemblé plus de 5.000 inscrits.

"L'hiver s'annonce difficile. Certains établissements anticipent une explosion des coûts; des coûts multipliés par trois voire par quatre", a-t-il poursuivi. "Des coupures ponctuelles ne sont pas à exclure, compte tenu des tensions d'approvisionnement du pays."

"Vous faites aujourd'hui face à une nouvelle injonction, celle de la sobriété énergétique. Cette hausse du coût de l'énergie ne doit en aucun cas impacter le soin", ni avoir de conséquences sur "le maintien de la qualité et la sécurité des soins", a-t-il ajouté.

"Dorénavant, la qualité et la performance du secteur passent par la maîtrise de l'énergie", a fait remarquer Stéphane Pardoux. "A l'Anap, nous sommes convaincus qu'il existe des solutions, des actions envisageables pour limiter les conséquences de cette crise."

"Avec cette crise, c'est aussi le moment d'envisager des solutions à long terme qui amélioreront votre performance énergétique, votre sobriété", a poursuivi le directeur de l'Anap. "Les enjeux de court terme rejoignent les préoccupations de long terme. Les actions d'aujourd'hui auront des effets pour cet hiver mais aussi des effets pour demain", a-t-il insisté.

Puis Camille Devroedt, experte RSE/développement durable à l'Anap et Yoann Leloutre, coordinateur du dispositif "Efficacité et transition énergétique" (ETE) à la mission d'appui à la performance des établissements sanitaires et médico-sociaux (Mapes) des Pays de la Loire, ont présenté les 10 actions proposées par l'Anap pour réduire la facture énergétique des hôpitaux et des établissements médico-sociaux.

L'experte en développement durable a d'abord rappelé que le secteur de la santé compte 3.000 établissements sanitaires et 30.000 médico-sociaux, représentant environ 110 millions de mètres carrés de surface et 21,5 térawatt-heures (TWh) de consommation énergétique annuelle, soit 2% de la consommation nationale et 12% du secteur tertiaire.

Le poste énergie représentait, avant la crise, plus de 1,5% du budget de fonctionnement. Or, un grand nombre d'établissements ne connaissent pas précisément leurs surfaces, ni le détail de leurs consommations. "Et quand on ne sait pas ce qu'on consomme, on peut difficilement agir dessus", a fait remarquer Camille Devroedt. Un constat lié au "manque ou à l'absence de compétences techniques en interne ou un manque de temps pour suivre les contrats".

Ainsi, les 10 actions proposées par l'Anap sont "valables aussi bien pour les bâtiments neufs que les bâtiments anciens, ou les projets de construction à venir", a souligné Yoann Leloutre. "La Mapes dispose d'indicateurs de consommation pour une centaine d'Ehpad [établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes]. Nous avons comparé des Ehpad de 1980, 2000 et 2020 et tous les établissements consomment malheureusement 150 kWh par mètre carré", a-t-il regretté.

En matière d'actions d'efficacité énergétique, "on peut les diviser en trois groupes". Il y a tout ce qui est lié à l'enveloppe (les travaux d'isolation, les menuiseries), tout ce qui est réglage des équipements CVC (chauffage, ventilation, climatisation) puis la sensibilisation du personnel.

Les réglages sur les équipements peuvent générer de 7% à 15% d'économie d'énergie à très faible investissement, "on appelle cela les *quick wins*", a précisé Yoann Leloutre.

Puis le coordonnateur de la Mapes a listé 4 familles de *quick wins*: d'abord, les gains à zéro euro, c'est-à-dire les gains de réglage [des équipements]. Ensuite, ceux qui nécessitent un investissement assez faible avec un temps de retour sur investissement inférieur à six mois. Puis ceux qui permettent de bénéficier de gains financiers directs, tels que l'achat groupé d'énergie, l'optimisation du contrat d'exploitation ou du contrat d'énergie. Et enfin, la quatrième famille, ce sont les projets d'investissement non optimisés.

Les deux experts ont ensuite insisté sur le fait que si le travail d'optimisation peut se faire avec peu ou pas d'investissement financier, "il faut quand même investir dans la ressource humaine. Il est important d'avoir une dynamique commune entre la direction de l'établissement et la maintenance, de dégager du temps pour mettre en place ces actions".

Les 10 actions listées par l'Anap pour réduire la consommation énergétique

- 1: Vérifiez vos contrats d'électricité et de gaz
- 2: Réseau de chaleur: vérifiez votre règlement de service
- 3: Garantissez le fonctionnement optimal de vos équipements
- 4: Réglez et paramétrez vos équipements
- 5: Eclairage: misez sur le relampage LED
- 6: Ajoutez des détecteurs de présence
- 7: Calorifugez les réseaux
- 8: Installez des robinets thermostatiques
- 9: Donnez du sens à vos actions
- 10: Partagez vos idées pour économiser avec les collaborateurs

[Page consacrée à la conférence en ligne de l'Anap, avec le "replay" et les documents](#)

gdl/ab

Geneviève De Lacour

© 2012-2022 APM International.